



Conseil économique et social

Distr. générale
16 janvier 2024
Français
Original : anglais

Session de 2024

27 juillet 2023-24 juillet 2024

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentations de candidatures,
confirmations et nominations**

Élection de six membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

Note du Secrétaire général

1. Le Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial compte 36 membres, élus parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). En application de la résolution [65/266](#) de l'Assemblée générale et de la résolution 7/2011 de la Conférence de la FAO, le Conseil économique et social et le Conseil de la FAO élisent chacun 18 membres du Conseil d'administration, selon la répartition prévue dans la résolution [65/266](#) de l'Assemblée.
2. Aux réunions de gestion qu'il tiendra le 9 avril 2024, le Conseil économique et social doit élire six membres du Conseil d'administration pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2025, afin de pourvoir les postes qui deviendront vacants le 31 décembre 2024, à l'expiration du mandat des pays suivants : Fédération de Russie, Finlande, Ghana, Inde, République de Corée et Suède.
3. Les membres doivent être élus selon la répartition suivante¹ :
 - a) Un parmi les États de la liste A ;
 - b) Deux parmi les États de la liste B ;
 - c) Deux parmi les États de la liste D ;
 - d) Un parmi les États de la liste E.
4. L'annexe I de la présente note contient la liste des 18 membres du Conseil d'administration élus par le Conseil économique et social. La liste des membres du Conseil d'administration élus par le Conseil de la FAO figure à l'annexe II. La liste des États Membres de l'ONU et les États membres de la FAO éligibles au Conseil d'administration figure à l'annexe III.

¹ Les membres sont choisis parmi les pays figurant sur les listes établies dans les textes fondamentaux du Programme alimentaire mondial. Ces listes sont reproduites dans l'annexe III de la présente note.



Annexe I

Liste des 18 membres élus au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial par le Conseil économique et social

(Mandat de trois ans)

Composition en 2024

Quatre membres élus parmi les États de la liste A

Algérie¹ (2025), Éthiopie (2025), Ghana* (2024), Zambie (2026)

Quatre membres élus parmi les États de la liste B

Chine (2026), Inde* (2024), Iran (République islamique d') (2025), République de Corée* (2024)

Deux membres élus parmi les États de la liste C

République dominicaine (2026), Panama (2025)

Six membres élus parmi les États de la liste D

Australie (2025), Espagne (2025), Finlande*² (2024), Japon (2026), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2026), Suède* (2024)

Deux membres élus parmi les États de la liste E

Fédération de Russie* (2024), Pologne (2026)

* Membre sortant.

¹ A remplacé la Mauritanie à partir du 1^{er} janvier 2024.

² A remplacé la France à partir du 1^{er} janvier 2024.

Annexe II

Liste des 18 membres élus au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

(Mandat de trois ans)

Composition en 2024¹

Cinq membres élus parmi les États de la liste A²

Gabon (2025), Kenya (2025), Maroc (2024), Sénégal (2024), Zimbabwe (2024)

Trois membres élus parmi les États de la liste B

Arabie saoudite (2025), Bangladesh (2024), Koweït (2024)

Trois membres élus parmi les États de la liste C

Argentine (2026), Brésil (2025), Pérou (2024)

Six membres élus parmi les États de la liste D

Allemagne (2025), Canada (2025), États-Unis d'Amérique (2024), Irlande (2026),
Pays-Bas (Royaume des) (2024), Suisse (2026)

Un membre élu parmi les États de la liste E

Hongrie (2026)

¹ Pour tout renseignement supplémentaire sur les membres élus par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), se reporter à l'adresse suivante : <https://executiveboard.wfp.org/fr/membres-du-conseil-0>.

² Ce siège doit être occupé par roulement par : un pays de la liste A, cinquième mandat (2024/2025/2026) ; un pays de la liste B, sixième mandat (2027/2028/2029) ; un pays de la liste A, septième mandat (2030/2031/2032) ; un pays de la liste C, huitième mandat (2033/2034/2035).

Annexe III

**Listes des États Membres de l'Organisation des Nations Unies
et des États membres de l'Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture pouvant être élus
au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial¹**

1. Pays et territoires en développement

Liste A

Afrique du Sud	Ghana	République centrafricaine
Algérie	Guinée	République démocratique du Congo
Angola	Guinée-Bissau	
Bénin	Guinée équatoriale	République-Unie de Tanzanie
Botswana	Kenya	Rwanda
Burkina Faso	Lesotho	Sao Tomé-et-Principe
Burundi	Libéria	Sénégal
Cabo Verde	Libye	Seychelles
Cameroun	Madagascar	Sierra Leone
Comores	Malawi	Somalie
Congo	Mali	Soudan
Côte d'Ivoire	Maroc	Soudan du Sud
Djibouti	Maurice	Tchad
Égypte	Mauritanie	Togo
Érythrée	Mozambique	Tunisie
Eswatini	Namibie	Zambie
Éthiopie	Niger	Zimbabwe
Gabon	Nigéria	
Gambie	Ouganda	

Liste B

Groupe I

Afghanistan	Jordanie	Ouzbékistan
Arabie saoudite	Kazakhstan	Qatar
Bahreïn	Kirghizistan	République arabe syrienne
Émirats arabes unis	Koweït	Tadjikistan
Iran (République islamique d')	Liban	Turkménistan
Iraq	Oman	Yémen

¹ Voir appendice A du Statut du Programme alimentaire mondial. Au cas où la composition de l'Organisation des Nations Unies ou de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture viendrait à être modifiée, les secrétariats des deux organisations apporteraient à ces listes les changements nécessaires, après avoir dûment consulté les États Membres.

Groupe II

Bangladesh	Maldives	République populaire démocratique de Corée
Bhoutan	Micronésie (États fédérés de)	
Brunéi Darussalam	Mongolie	Samoa
Cambodge	Myanmar	Singapour
Chine	Nauru	Sri Lanka
Fidji	Népal	Thaïlande
Îles Cook	Nioué	Timor-Leste
Îles Marshall	Pakistan	Tonga
Îles Salomon	Palaos	Tuvalu
Inde	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Vanuatu
Indonésie	Philippines	Viet Nam
Kiribati	République de Corée	
Malaisie	République démocratique populaire lao	

Liste C

Antigua-et-Barbuda	El Salvador	Pérou
Argentine	Équateur	Paraguay
Bahamas	Grenade	République dominicaine
Barbade	Guatemala	Sainte-Lucie
Belize	Guyana	Saint-Kitts-et-Nevis
Bolivie (État plurinational de)	Haïti	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Brésil	Honduras	Suriname
Chili	Jamaïque	Trinité-et-Tobago
Costa Rica	Mexique	Uruguay
Cuba	Nicaragua	Venezuela (République bolivarienne du)
Dominique	Panama	

2. Pays économiquement développés

Liste D

Allemagne	France	Norvège
Andorre	Grèce	Nouvelle-Zélande
Australie	Irlande	Pays-Bas (Royaume des)
Autriche	Islande	Portugal
Belgique	Israël	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Canada	Italie	
Chypre	Japon	Saint-Marin
Danemark	Liechtenstein	Suède
Espagne	Luxembourg	Suisse
États-Unis d'Amérique	Malte	Türkiye
Finlande	Monaco	

Liste E

Albanie	Fédération de Russie	République de Moldova
Arménie	Géorgie	Roumanie
Azerbaïdjan	Hongrie	Serbie
Bélarus	Lettonie	Slovaquie
Bosnie-Herzégovine	Lituanie	Slovénie
Bulgarie	Macédoine du Nord	Tchéquie
Croatie	Monténégro	Ukraine
Estonie	Pologne	
